

ANNEXE A

aux tierces parties qui ne sont pas bénéficiaires du régime concernant les drogues. Les CE n'expriment aucune opinion en ce qui concerne les tierces parties Cuba, Maurice, Sri Lanka et Venezuela.

6. Dans ses observations, le Pakistan indique que, en tant que tierce partie dont les préoccupations sont d'ordre aussi bien systémique que commercial, il "s'associe" aux requérants pour demander des droits de tierce partie renforcés. Les tierces parties Brésil, Cuba, États-Unis, Maurice et Paraguay indiquent toutes que, si elles ne prennent pas position sur le point de savoir si des droits de

ti